



**HAL**  
open science

## Quartiers défavorisés : relégation pour certains jeunes, insertion sociales et professionnelle pour d'autres

Thomas Couppié, Céline Gasquet

### ► To cite this version:

Thomas Couppié, Céline Gasquet. Quartiers défavorisés : relégation pour certains jeunes, insertion sociales et professionnelle pour d'autres. Céreq Bref, 2009, 261, pp.4. hal-03184593

**HAL Id: hal-03184593**

**<https://hal.science/hal-03184593>**

Submitted on 29 Mar 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Bref

## Quartiers défavorisés : relégation pour certains jeunes, **insertion** sociale et professionnelle pour d'autres

Les quartiers défavorisés sont souvent assimilés à des espaces de relégation, abritant des populations en proie à de grandes difficultés d'insertion. Certes, les individus qui y résident ont des trajectoires professionnelles et sociales moins favorables que ceux qui n'y ont jamais vécu ou qui en sont partis. Néanmoins, s'installer dans ces quartiers constitue aussi pour certains jeunes un moyen, parfois le seul, d'accéder à l'autonomie résidentielle. Pour ces nouveaux occupants, vivre dans un quartier défavorisé, même transitoirement, peut constituer un vecteur de construction familiale, sans forcément les exclure du marché du travail.

Les quartiers défavorisés sont traditionnellement appréhendés comme fonctionnant sur un modèle de relégation et d'enfermement spatial des populations qui y résident. L'image de la trappe résidentielle est souvent évoquée pour illustrer les logiques qui aboutiraient à y concentrer, au fil du temps, une population socialement défavorisée, susceptible de subir une altération des processus de socialisation. Pour les jeunes de ces quartiers, cela se traduirait alors par des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, difficultés porteuses d'un risque de transgression des normes sociales qui prévalent dans le reste de la population et nécessitant à ce titre une réponse spécifique des institutions.

Observer ces jeunes en phase de transition sociale et professionnelle revient à se poser deux questions majeures. Existe-t-il des processus d'intégration au marché du travail et de passage à l'âge adulte qui sont propres aux habitants de ces quartiers défavorisés, générant ainsi les divergences de destinées sociale et professionnelle que l'on peut observer par rapport aux autres jeunes ? Une telle vision n'est-elle pas trop réductrice des fonctions que remplissent ces espaces auprès des populations amenées à y vivre, obérant ainsi la perception de certaines fonctions sociales plus positives ?

### **Des processus de transitions sociale et professionnelle altérés pour les jeunes ayant résidé en ZUS**

Répondre à la première question implique de comparer, à un moment ou à un autre, les parcours familiaux et professionnels des jeunes ayant résidé dans une zone urbaine sensible (ZUS) à ceux des autres jeunes urbains.

L'enquête Génération 98 du Céreq (cf. encadré page 4) confirme ce que de nombreux travaux ont déjà établi : les populations résidant en ZUS ont un profil sociodémographique très différent de celui des autres jeunes urbains. Ils sont plus souvent issus d'un milieu populaire, d'une famille immigrée et d'un environnement familial plus éloigné de l'emploi. En lien avec ces origines, ces jeunes ont réalisé des études moins poussées : 25 % n'ont aucun diplôme contre 12 % pour les autres jeunes urbains et seulement 28 % possèdent un diplôme du supérieur (contre 48 % pour les autres). Les jeunes des quartiers défavorisés sont donc socialement moins armés pour affronter les grandes étapes du passage à l'âge adulte, telles que l'émancipation familiale et l'intégration professionnelle.

Concernant les conditions d'accès à l'autonomie familiale et résidentielle, les jeunes ayant séjourné en ZUS ont plus de mal à quitter le domicile parental. Après 7 ans de vie active, 15 % d'entre eux habitent toujours chez leurs parents (contre 9 % des autres jeunes urbains), les 85 % restants ayant mis en moyenne 14 mois à partir après la fin de leurs études (contre 9 mois pour les autres). Cette décohabitation plus tardive peut être reliée à leur âge puisque les personnes ayant résidé en ZUS arrivent plus jeunes sur le marché du travail : la moitié d'entre elles sortent de l'école avant 21 ans, soit un an plus tôt que les autres jeunes urbains. Cet âge n'explique cependant pas tout et d'autres facteurs sont à rechercher, comme l'existence de difficultés économiques particulières rendant impossible l'accès à l'autonomie résidentielle, autonomie pourtant souhaitée par 89 % d'entre eux.

## ■ Les enquêtes

« Génération » du Céreq ont pour objectif d'analyser les premières années de vie active de jeunes sortis du système éducatif la même année et à tous les niveaux de formation.

### Les zones urbaines

**sensibles (ZUS)** sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.

Une **unité urbaine** est un découpage territorial reposant sur la continuité de l'habitat : est considéré comme tel un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti.

**EDD** • Emplois à durée déterminée, comprenant les contrats à durée déterminée, les missions d'intérim et les emplois aidés.

**EDI** • Emplois à durée indéterminée, comprenant les contrats à durée indéterminée et les emplois de fonctionnaire.

... Si quitter ses parents apparaît plus difficile pour les jeunes ayant vécu en ZUS, s'installer seul dans un logement l'est tout autant. Quand ils partent, c'est davantage pour s'installer directement en couple (55 % contre 51 %) et, s'ils commencent par prendre un logement, ils y restent moins longtemps avant de former un couple partageant la même résidence (25 mois contre 30 mois). Le contraste entre les jeunes ayant résidé en ZUS et les autres jeunes urbains est particulièrement prononcé pour ceux qui sont arrivés sur le marché du travail sans aucun diplôme : 82 % des jeunes non diplômés passés par une ZUS ont vécu en couple contre 69 % des autres jeunes urbains de même niveau de formation initiale.

Bien que moins âgés, les jeunes ayant résidé en ZUS sont plus nombreux à avoir des enfants. C'est le cas de 52 % de ceux qui ont quitté le domicile parental contre 44 % des autres jeunes urbains. Quand ils sont devenus parents, ils le sont devenus plus rapidement (24 mois après la décohabitation contre 35 mois pour les autres). Mais parmi ces couples avec enfants, les ruptures sont aussi plus fréquentes (13 % contre 8 %). L'importance de ces séparations, associée à l'importance des jeunes ayant des enfants sans jamais avoir été en couple, conduit à des situations de familles monoparentales deux fois plus fréquentes pour les jeunes passés par une ZUS que pour les autres.

Enfin, ces jeunes restent un peu moins souvent dans le quartier de résidence de leurs parents au moment de leur décohabitation (25 % contre 28 %). En revanche, lorsqu'ils changent de quartier, ils s'éloignent moins du domicile parental : 27 % restent dans la même commune (contre 12 % pour les autres urbains) et seulement 30 % changent d'unité urbaine de résidence (contre 41 %). Ce constat, mobilité plus fréquente mais plus courte, se retrouve également par la suite, au cours de leurs mobilités ultérieures.

Les jeunes qui sont passés par une ZUS accèdent donc à l'autonomie résidentielle et construisent leur famille dans des temporalités et selon des logiques qui leur sont propres. Dans le même temps, s'engage pour eux un processus d'autonomisation économique avec leur arrivée sur le marché du travail et le déroulement de leur carrière professionnelle. Les trajectoires les plus linéaires d'intégration au marché du travail ne concernent cependant que 42 % d'entre eux, soit 15 points de moins que pour les autres jeunes urbains. C'est au contraire le chômage, l'inactivité, l'enchaînement d'emplois à durée déterminée (EDD) ou encore un décrochage de l'emploi à durée indéterminée (EDI) qui marquent leurs premières années de vie active. En outre, la précarité des positions occupées sur le marché du travail se double d'une précarité financière ; les jeunes ayant résidé en ZUS restent souvent cantonnés à des niveaux de rémunération peu élevés et plus faibles que ceux obtenus par les autres jeunes urbains.

Difficultés d'accès à l'emploi, précarités statutaire et financière caractérisent bon nombre des parcours de ces jeunes ayant vécu en ZUS. Et même si, à l'instar des autres jeunes, leur situation professionnelle s'améliore avec le temps, elle n'en reste pas moins tout au long des sept années en-deçà de celle des autres jeunes urbains. Si les plus grandes difficultés d'insertion professionnelle rencontrées par les jeunes ayant vécu en ZUS peuvent être rapprochées de leur niveau de formation initiale, leur (faible) bagage scolaire n'explique cependant pas tout, loin s'en faut. À niveau de formation identique, les jeunes passés par une ZUS connaissent systématiquement de plus grandes difficultés d'accès à l'emploi et une précarité plus importante. Ainsi, pour 43 % des jeunes non diplômés ayant vécu en ZUS, les sept premières années de vie active sont marquées par le chômage et/ou l'inactivité, alors que ces situations ne sont vécues « que » par 32 % des autres jeunes urbains également sans diplôme. Même constat pour les jeunes arrivés sur le marché du travail avec un diplôme de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement supérieur : 21 % des diplômés d'un CAP, d'un BEP ou d'un bac ayant séjourné en ZUS ont des trajectoires dominées par le chômage et/ou l'inactivité contre seulement 15 % des autres jeunes urbains de même niveau.

## Les ZUS : entre confinement et transition

Caractériser de façon uniforme les processus de transition sociale et professionnelle qui marquent les jeunes résidant dans les quartiers défavorisés peut s'avérer en partie réducteur et masquer certaines des fonctions que ces espaces remplissent. Dès lors que l'on prend en considération la temporalité dans laquelle s'inscrit la domiciliation dans un quartier défavorisé, la dynamique des trajectoires résidentielles fait ressortir des populations de résidents en ZUS qui ont des modes de passages à l'âge adulte largement contrastés. Cinq profils peuvent être distingués. Ainsi, 31 % des jeunes ayant résidé au moins une fois en ZUS y habitaient déjà au moment de la fin de leurs études et y étaient encore en 2003 et en 2005 – 13 % chez leurs parents sur toute la période (profil 1), 18 % après avoir emménagé de façon indépendante dans le même type de quartier (profil 2). 30 % ont fini leurs études résidant dans ce type de quartier mais en sont partis par la suite (profil 3). Enfin, 39 % sont venus s'y installer une fois entrés sur le marché du travail – 30 % durablement (profil 4) et 9 % provisoirement (profil 5). À ces trajectoires résidentielles différentes correspondent des transitions sociales et professionnelles différenciées qui contrastent plus ou moins fortement avec celles des autres jeunes urbains.

Qu'ils aient résidé en ZUS ou non, les jeunes n'ayant toujours pas quitté le domicile parental sept ans après la fin de leurs études sont en grand décalage avec les autres. Ils n'ont pas connu de

transitions familiales et leurs caractéristiques individuelles sont proches : on y compte une forte majorité de garçons, près de la moitié sont non diplômés et très peu sont diplômés de l'enseignement supérieur. Leurs parcours professionnels sont davantage marqués par des difficultés d'accès à l'emploi et des statuts précaires ou par des ressourcés salariales limitées, voire les deux réunis. Ainsi, 59 % des jeunes restés chez leurs parents en ZUS (profil 1) ont passé leurs sept premières années sur le marché du travail principalement au chômage et/ou en inactivité ou encore dans des EDD, et 34 % cumulent précarités financière et statutaire. Si tous les jeunes restés chez leurs parents partagent également une vision plus pessimiste de leur avenir, ceux qui résident en ZUS se déclarent plus fréquemment insatisfaits de leur situation en 2005 et ont plus souvent le sentiment d'avoir été discriminés dans le travail, surcroît de discrimination associé spécifiquement à leur lieu de résidence.

Enfin, leur famille d'origine les oppose nettement aux autres, les jeunes de ZUS étant plus souvent issus de famille populaire où la mère était inactive et/ou de famille immigrée.

Le sentiment de discrimination dans le travail lié au lieu de résidence, les caractéristiques de la famille d'origine ainsi que les parcours professionnels fragiles caractérisent également les jeunes ayant quitté le domicile parental mais restés en ZUS (profil 2). En revanche, ce groupe est un peu plus âgé (la moitié a plus de 21 ans, soit deux ans de plus que les jeunes restés chez leurs parents), davantage féminin et plus diplômé que le précédent. Ces jeunes s'engagent nettement dans la construction d'une nouvelle famille : 70 % d'entre eux sont ou ont été en couple, 50 % ont déjà des enfants en 2005. Ils ont également de « moins mauvaises » conditions d'insertion professionnelle : en 2005, 39 % occupent un EDI et gagnent plus de 1 200 euros

## À lire également

• *Ségrégation résidentielle, accessibilité aux emplois et chômage : le cas de l'Île-de-France*, L. Gobillon et H. Selod, Document de travail LEA-WP0605, 2006.

• *Ségrégation urbaine et intégration sociale*, J.-P. Fitoussi, E. Laurent, J. Maurice (éd.), rapport du Conseil d'analyse économique, n° 45, Paris, La Documentation française, 2004.

### ■ Caractéristiques des jeunes et de leurs parcours selon leur trajectoire résidentielle

		Jeunes qui au cours des sept années sont...							ensemble des jeunes ayant résidé en ZUS	ensemble des autres urbains
		restés chez leurs parents, hors d'une ZUS	restés chez leurs parents, en ZUS	restés en ZUS après décohabitation	partis d'une ZUS après décohabitation	entrés dans une ZUS après décohabitation	passés transitoirement en ZUS après décohabitation	partis de chez leurs parents, n'ayant jamais habité en ZUS		
		%								
		(profil 1)	(profil 2)	(profil 3)	(profil 4)	(profil 5)				
Caractéristiques individuelles	Hommes	71	79	48	46	35	51	49	48	51
	Sans diplôme	40	45	30	22	15	16	9	25	12
	Diplôme secondaire	46	46	50	45	50	43	39	47	40
	Diplôme supérieur	14	8	20	33	35	41	52	28	48
	Ensemble des diplômes	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Âge médian à la sortie de formation		19 ans	19 ans	21 ans	21 ans	21 ans	21 ans	22 ans	21 ans	22 ans
Famille d'origine	Jeunes issus de l'immigration	37	68	59	36	27	28	14	41	16
	Jeunes issus d'un milieu ouvrier	32	49	42	33	29	24	22	35	22
	Jeunes issus d'un milieu cadre	13	4	8	15	20	28	28	14	27
	Jeunes dont la mère était inactive au moment de la fin des études	42	70	64	38	32	35	31	46	32
Famille(s) ultérieure(s)	Départ du domicile parental pour :									
	une installation en couple	0	0	53	61	50	56	52	47	47
	une installation seul	0	0	47	39	50	44	48	38	44
	A vécu en couple à un moment donné	0	0	70	82	81	83	78	67	71
	A connu la paternité / maternité	3	2	50	55	50	50	44	45	41
A vécu seul(e) avec son/ses enfant(s)	0	0	11	12	10	2	5	9	5	
Mobilité résidentielle	S'est installé dans une unité urbaine différente suite à la décohabitation	0	0	2	25	41	52	37	26	37
Parcours professionnel	Précarité financière*	52	51	52	43	50	41	37	48	38
	Précarité statutaire**	46	59	42	27	31	27	21	36	23
	Précarité financière et statutaire	26	34	27	18	20	13	11	22	13
Situation professionnelle en 2005	Statut stable & salaire > 1200 euros en 2005	37	23	39	58	44	54	63	45	61
	Statut précaire ou salaire < 1200 euros en 2005	39	37	34	23	36	35	25	32	26
	Hors emploi en 2005	24	40	27	19	20	11	12	23	13
	Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Discrimination ressentie	Estime avoir été victime d'une discrimination dans le travail	19	25	28	22	16	18	15	22	16
	dont : d'une discrimination du fait de son lieu de résidence	2	11	8	5	2	1	1	5	1
Opinions en 2005	Sa situation actuelle ne lui convient pas	38	49	35	23	35	26	25	33	26
	Se déclare plutôt inquiet pour son avenir professionnel	27	29	20	22	20	17	19	22	20

\* Précarité financière : l'individu n'a jamais touché un salaire supérieur ou égal à 1 200 euros au cours des sept premières années. \*\* Précarité statutaire : la trajectoire professionnelle de l'individu est dominée soit par le chômage récurrent ou persistant, soit par le non-emploi, soit par un enchaînement d'EDD.

Source : Céreq, enquête Génération 1998, interrogation 2005 géocodée en partenariat avec la Délégation interministérielle à la ville (DIV).

Champ : jeunes sortis de formation initiale en 1998 et ayant résidé en 1998, 2003 ou 2005 dans une unité urbaine comprenant une zone urbaine sensible (ZUS).

par mois, contre seulement 23 % pour les jeunes restés chez leurs parents en ZUS. Néanmoins, ils semblent encore en partie attachés à leur famille d'origine – sinon dépendants de celle-ci. En effet, la très grande majorité d'entre eux est restée dans le voisinage du domicile parental, subissant certainement les contraintes du marché du logement et anticipant peut-être des difficultés professionnelles ultérieures et les aléas possibles de leur situation familiale (une personne sur dix se retrouvant plus tard en situation de famille monoparentale).

Les ZUS sont aussi des territoires dont on peut sortir. Pour preuve, les 19 000 jeunes qui y ont fait leurs études et qui sont partis s'installer ailleurs lorsqu'ils ont quitté leurs parents (profil 3). Ces jeunes se distinguent de tous ceux restés en ZUS par leur profil scolaire (plus diplômés), par leur famille d'origine (moins souvent d'origine immigrée ou d'origine ouvrière), par leur famille ultérieure (plus souvent en couple) mais aussi par leur parcours professionnel. Ils ne sont que 18 % à avoir connu à la fois la précarité des emplois et les limitations salariales (contre 27 % de ceux restés en ZUS). Ces jeunes ne semblent donc pas définitivement « marqués » par leur passage en ZUS. Avoir grandi dans un tel territoire ne les a pas « condamnés » à la précarité. En 2005, 77 % d'entre eux déclarent être dans une situation qui leur convient, proportion quasiment identique à celle observée pour les autres jeunes urbains.

Les ZUS sont également un lieu d'accueil pouvant permettre à certains d'accéder à l'autonomie résidentielle. Leur installation dans un tel territoire, parfois loin de chez leurs parents, a pu constituer l'unique solution à leur prise d'indépendance.

Ainsi, par rapport aux jeunes ayant vécu en ZUS au cours de leur scolarité, ceux qui s'y sont installés après leur départ du foyer parental et qui y sont toujours en 2005 présentent des caractéristiques individuelles bien différentes (profil 4). Il s'agit pour l'essentiel de jeunes plus diplômés (35 % sont diplômés de l'enseignement supérieur), moins fréquemment issus de l'immigration (27 %) ou d'un milieu ouvrier (29%), en majorité des femmes (65%). Pourtant, ces jeunes connaissent des difficultés parfois importantes sur le marché du travail, financières en particulier : la moitié d'entre eux n'a jamais gagné plus de 1 200 euros par mois et, en 2005, 35 % sont dans une situation qui ne leur convient pas tandis que 20% se déclarent inquiets pour leur avenir. Se retrouvent ainsi en ZUS des populations certes moins marquées socialement mais confrontées à une certaine précarité financière.

Les déplacements semblent avoir été encore plus importants pour les jeunes venus s'installer dans une ZUS mais de façon temporaire (profil 5). 52 % d'entre eux ont en effet changé d'unité urbaine lors de leur accès à l'autonomie résidentielle. Très proches du groupe précédent, avec davantage de diplômés du supérieur et d'enfants de cadres, ces jeunes ont en revanche une position sur le marché du travail nettement meilleure que les autres jeunes

## L'enquête Génération 98 et le géocodage

Le Céreq étudie régulièrement les conditions d'insertion professionnelle des jeunes quittant le système éducatif. Dans ce cadre, il a interrogé à trois reprises (2001, 2003 et 2005) 16 000 des 742 000 jeunes sortis en 1998 des différentes filières de formation initiale. Cette enquête « Génération 98 » a permis de rassembler des données individuelles longitudinales sur les parcours professionnels, des informations concernant les caractéristiques sociodémographiques des jeunes et des informations à caractère subjectif sur leur parcours professionnel.

Au printemps 2006, le Céreq et la Délégation interministérielle à la ville ont noué un partenariat qui a permis de géocoder l'adresse du domicile des jeunes (ou de leurs parents) au moment où ils achevaient leurs études en 1998, au moment de l'enquête de 2003 et au moment de l'enquête de 2005. Trois catégories de localisation ont été identifiées : un domicile situé dans une zone urbaine sensible (ZUS), un domicile situé hors d'une ZUS mais dans une agglomération urbaine contenant une ZUS et un domicile situé dans une zone rurale ou une agglomération urbaine dépourvue de ZUS. Dans cet article, on entend par « jeunes urbains » les jeunes habitants en 1998, en 2003 ou en 2005 dans une unité urbaine contenant une ZUS. Sont donc exclus les jeunes résidant aux trois dates, soit dans une zone rurale, soit dans une unité urbaine ne contenant pas de ZUS. On estime à 461 000 le nombre de ces jeunes urbains. Parmi ceux-ci, 65 000 ont effectivement résidé dans une ZUS à l'une des trois dates.

passés par une ZUS, expliquant peut-être leur plus grande facilité à enchaîner des mobilités résidentielles. Seuls 13 % d'entre eux ont cumulé précarité statutaire et précarité financière et, en 2005, 74 % déclarent que leur situation leur convient, tandis que seulement 17 % s'estiment inquiets, proportions quasi identiques à celles observées parmi les autres jeunes urbains.

La prise en compte des trajectoires résidentielles des jeunes souligne ainsi l'ambivalence des fonctions des ZUS dans le processus de passage à l'âge adulte. D'un côté, les quartiers défavorisés peuvent être assimilés à des espaces de relégation, voire à des ghettos, comme l'ont déjà montré certains auteurs. Si des mouvements d'entrée et de sortie s'observent, il n'en demeure pas moins que les individus qui sortent de ZUS sont mieux armés socialement et connaissent des trajectoires professionnelles plus favorables que ceux qui y restent. De même, ceux qui entrent dans les ZUS sont moins armés et plus en difficulté que les jeunes urbains restés à l'écart de ces quartiers. Ainsi, les mobilités observées contribuent à entretenir la logique ségrégrative à l'œuvre dans les ZUS.

Mais d'un autre côté, une nouvelle dynamique se révèle, nuanciant l'image traditionnelle de ces quartiers. L'assimilation systématique des habitants de ZUS à des individus en difficulté apparaît abusive puisque les jeunes qui viennent s'y installer présentent un profil socioculturel beaucoup plus favorisé. Plus diplômés, moins fréquemment issus d'un milieu populaire ou de l'immigration, ils contribuent ainsi à modifier la composition de la population résidant en ZUS. Pour ces jeunes, les ZUS constituent des territoires d'accueil facilitant l'autonomie résidentielle et la construction familiale, sans forcément les exclure du marché du travail.

Thomas Couppié, Céline Gasquet (Céreq)

### Pour en savoir plus

- « Habiter un quartier défavorisé : quels effets sur la durée de chômage ? », P. Choffel et E. Delattre, DARES, *Premières informations premières synthèses*, n° 43.1, octobre, 2003.

- « L'insertion professionnelle des jeunes originaires de ZUS », T. Couppié et C. Gasquet, in Observatoire national des zones urbaines sensibles, *Rapport 2006*, Éditions de la DIV, pp. 210-232, 2007.

- *Le ghetto français*, E. Maurin, Paris, Seuil/La République des Idées, 2004.

ISSN - 0758 1858

Céreq

Direction de la publication : Michel Quéré. Rédaction : Christian Campo. Commission paritaire n° 1063 ADEP. Reproduction autorisée à condition expresse de mentionner la source. Dépôt légal n° 49-459.

Centre d'études et de recherches sur les qualifications

10, place de la Joliette, BP 21321, 13567 Marseille cedex 02. Tél. 04 91 13 28 28. Fax 04 91 13 28 80.

<http://www.cereq.fr>  
Imprimé par le Céreq  
Publication gratuite